Aspects culturels: prise en compte dans l'action de la Communauté. Rapport

1996/2075(COS) - 29/01/1997

Le rapporteur, M.Escudero (PPE,E), a réaffirmé l'interdépendance entre les aspects culturels de la construction européenne et ses aspects politiques. On peut constater tout au long de l'histoire politique de l'Europe- a-t-il poursuivi- que l'acquisition d'une citoyenneté a toujours été liée à l'existence d'un corps commun de valeurs culturelles; et de conclure que ce postulat vaut également pour la citoyenneté européenne. Le rapporteur a ensuite plaidé pour une interprétation flexible du principe de subsidiarité afin de ne pas entraver les possibilités d'action de l'Union dans le domaine culturel. Par ailleurs, il a demandé l'instauration d'une clause de compatibilité dans toutes les politiques communes qui peuvent avoir des conséquences pour les politiques culturelles. Enfin, quant aux amendements déposés en plénière, il a déclaré pouvoir en soutenir deux sur trois, et notamment la proposition de ne plus rendre obligatoire dans l'enseignement l'utilisation d'un manuel d'histoire européenne qui, néanmoins, sera rédigé par des experts, sur initiative de l'Exécutif et sera objet d'une recommandation parce qu'il figure dans les programmes éducatifs des Etats membres. Le commissaire Oreja a approuvé la thèse du rapporteur selon laquelle la construction européenne doit être axée à la fois sur les citoyens et sur l'ensemble des valeurs de l'humanisme, de la démocratie, des droits de l'homme et de la tolérance, desquels s'inspire le modèle de la société européenne. Il a égalemnt reconnu le rôle actif de la culture sur le plan de la cohésion sociale et de la lutte contre le chomâge et l'exclusion sociale; et dans la même optique, il a annoncé qu'un Livre Vert de l'Exécutif est en cours de préparation. Parmi les autres priorités du rapport Escudero, que la Commission veut soutenir dans le cadre de sa politique culturelle fondée sur l'art.128.4 du Traité de Maastricht, M. Oreja a rappelé: l'idée de créer des cours d'histoire de la culture comparée en Europe, la proposition de lancer des programmes intégrés abordant différents volets, la cohésion, la formation, la technologie avec les aspects culturels, l'introduction d'une clause de compatibilité culturelle s'inspirant du modèle environmental.